

Annexe 2 : Thèmes de la Formation Professionnelle Conventionnelle 2011

La FPC doit proposer aux médecins libéraux des formations portant sur les aspects de la pratique médicale en rapport avec les orientations définies par la Commission Paritaire Nationale.

Ainsi en 2011, les formations FPC s'inscrivent-elles dans ces orientations conventionnelles et plus particulièrement dans les engagements de maîtrise médicalisée des dépenses précisés dans la convention de 2005 et ses différents avenants (n° 4, 12 et 23).

1. Objectifs opérationnels et compétences requises

Les formations proposées doivent permettre au praticien libéral d'améliorer sa pratique, et donc la qualité des soins, **prioritairement dans le cadre des orientations conventionnelles.**

- 1) Elaborer et proposer un projet de santé et/ou de soins adapté à la situation du patient et conforme à l'éthique médicale (écouter, interroger, informer, négocier, décider, planifier, évaluer et éduquer) ;
- 2) Connaître le coût d'une prescription et prescrire selon la plus stricte économie compatible avec l'efficacité du traitement ;
- 3) Développer une approche médico-économique des stratégies diagnostiques et thérapeutiques des différentes pathologies aiguës ou chroniques; connaître leurs modalités de prise en charge par l'Assurance Maladie ;
- 4) Maîtriser les indications et contre-indications médicales conformément aux recommandations de bonne pratique pour éviter les actes diagnostiques et thérapeutiques inutiles ou redondants ;
- 5) Prescrire conformément aux données actualisées de la science, aux réglementations existantes et aux recommandations et guides de bonne pratique de la Haute Autorité de Santé et/ou de l'A.F.S.S.A.P.S., en matière de médicaments, de dispositifs médicaux, d'examens biologiques, médicaux et paramédicaux, de transports sanitaires, etc. ;
- 6) Optimiser la qualité des actes et prestations ;
- 7) Coopérer avec les autres intervenants sanitaires et sociaux, pour la mise en œuvre du parcours de soins ;
- 8) Collaborer à la réalisation des plans de santé publique ;
- 9) Utiliser l'outil informatique dans le cadre de la pratique médicale.

2. Les thèmes de FPC 2011 ouverts aux organismes de formation

La FPC propose aux médecins libéraux des formations portant sur différents aspects de la pratique médicale estimés **prioritaires** par les Parties Signataires.

La liste de thèmes présentée ci-dessous, regroupés en quatre groupes, **doit permettre d'atteindre les objectifs généraux et opérationnels décrits ci-dessus.**

Pour chaque groupe, une liste de thème est donnée **à titre limitatif.**

Dans le cadre d'un séminaire, l'organisme peut traiter d'un ou plusieurs thèmes d'une même rubrique (rubrique SP, AC, MM, M, FF). Toutefois il doit indiquer le thème principal traité.

Les organismes doivent expliciter leurs références au thème FPC traité en citant les recommandations scientifiques actualisées, Acbus, avenants, extraits de la convention médicale, programmes de santé publique, etc., auxquels ils se référeront durant la formation.

A- FORMATIONS CENTREES SUR LA PRISE EN CHARGE PAR LE MEDECIN TRAITANT D'UNE POPULATION CIBLEE PAR LA CONVENTION OU PAR UN PROGRAMME DE SANTE PUBLIQUE EN COURS (SP)

Selon la population ciblée, la formation portera sur ses risques spécifiques, les actions de prévention préconisées, les problèmes médicaux et les soins les plus courants.

Le contenu des projets qui sont classés dans cette rubrique doit être en adéquation avec les objectifs des plans de santé publique en cours ou avec les objectifs prioritaires de santé publique (convention, loi et orientations de santé publique).

- SP 1** : Prévention de la iatrogénie médicamenteuse chez les personnes âgées,
- SP 2** : Prévention et dépistage du cancer du sein,
- SP 3** : Prévention et dépistage du cancer du colon,
- SP 4** : Prévention des facteurs de risque chez la femme enceinte,
- SP 5** : La contraception et/ou les I.S.T.
- SP 6** : Prévention de l'obésité et des autres troubles de conduites alimentaires chez les jeunes,
- SP 7** : Prévention des risques cardiovasculaires, notamment chez le patient diabétique,
- SP 8** : Suivi de l'enfant, du nourrisson et de l'adolescent,
- SP 9** : Suivi de la personne âgée et/ou dépendante (plan solidarité grand âge – plan Alzheimer, formation des intervenants en EHPAD),
- SP 10** : Plan Cancer,
- SP 11**: Soins palliatifs et fin de vie (notamment Loi Léonetti),
- SP 12** : Prise en charge de la douleur,
- SP 13** : Prise en charge des violences conjugales,
- SP 14** : Addictions et toxicomanies,
- SP 15** : Prise en charge de la dépression,
- SP 16** : Autisme de l'enfant et de l'adulte,
- SP 18** : Prévention et/ou vaccinations.
- SP 19** : Formation à l'éducation thérapeutique : proposer et expliquer un programme d'éducation thérapeutique, participer au diagnostic éducatif, à la réalisation et à l'évaluation de l'éducation.
- SP 20** : Formation à la relation médecin – patient.
- SP 21 : AVC
- SP 22 : Radioprotection

B- FORMATIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES THEMES DE MAITRISE MEDICALISEE CONVENTIONNELS (AC)

Dans tous les cas, les formations doivent aborder l'efficacité des stratégies thérapeutiques.

Les projets qui sont classés dans cette rubrique doivent faire explicitement référence, en plus des recommandations scientifiques actualisées, aux éléments clés des AcBUS, des avenants (références incluses dans le projet) et autres textes réglementaires en approfondissant l'aspect coût-efficacité des stratégies thérapeutiques (critère 9 de la grille du CS).

- AC 1 : Prescription des médicaments génériques,
- AC 2 : Prescription des anxiolytiques et des hypnotiques,
- AC 3 : Prescription des antibiotiques,
- AC 4 : Prescription des inhibiteurs de la pompe à protons,
- AC 5 : Prescription des anti-hypertenseurs (IEC/ sartans,...),
- AC 6 : Prescription des statines,
- AC 7 : Prescription des anti-agrégants plaquettaires,
- AC 8 : Prescription des arrêts de travail,
- AC 9 : Prescription des examens biologiques explorant la fonction thyroïdienne,
- AC 10 : Pratique de la coloscopie après polypectomie,
- AC 11 : Prescription des transports sanitaires,
- AC 12 : Prescription des lits médicalisés,
- AC 13 : Respect de réglementation des affections de longue durée (notamment prescriptions sur ordonnancier),
- AC 14 : Patient en situation de soins non programmés : gestes techniques, protocoles dans les situations urgentes, régulation et organisation de la permanence des soins,
- AC 16 : Pratique de la Vidéo capsule endoscopique

C- FORMATIONS CONCOURANT A LA MAITRISE MEDICALISEE (MM)

Il s'agit :

- soit de formations centrées sur l'utilité d'un soin ou la réalisation d'un acte diagnostique ou thérapeutique (apprentissage ou perfectionnement), non cités au paragraphe précédent mais qui en optimisent le résultat,
- soit de formations apportant une connaissance approfondie de la réglementation ou de l'organisation des soins,
- soit de formations centrées sur le développement de compétences dont l'exercice permet l'amélioration de l'efficacité.

Les objectifs pédagogiques doivent être de :

- connaître les indications et contre-indications médicales de l'acte ou de la prescription en incluant les recommandations et guides de bonne pratique de la HAS,
- connaître les risques liés à l'acte ou à la prescription,
- connaître le coût et les modalités de prise en charge de l'acte par l'Assurance Maladie.

MM 1 : Prise en charge du risque professionnel par le médecin traitant, prévention, suivi, réparation, connaissance de la législation des accidents du travail et des maladies professionnelles (notamment les troubles musculo-squelettiques et cancers professionnels)

MM 2 : Mieux prescrire les actes réalisés par les paramédicaux (soins infirmiers, masso-kinésithérapie, orthophonie, orthoptie, etc.)

MM 3 : Assurer la coordination des soins ambulatoires des pathologies chroniques entre professionnels de santé

MM 4 : Bon usage des dispositifs médicaux

MM 5 : Mieux prescrire les examens biologiques

MM 6 : Bon usage des anti-coagulants

MM 7 : Bon usage des actes d'imagerie

MM 8 : Réalisation d'imagerie diagnostique et interventionnelle

MM 11 : Favoriser le développement de l'anesthésie / chirurgie ambulatoire en optimisant la coordination des soins.

MM 12 : Mise en œuvre des protocoles de soins des guides H.A.S. dans le cadre des ALD.

MM 13 : CCAM et T2A (tarification à l'activité).

MM 14 : Formation à la lecture critique.

D- FORMATIONS CENTREES SUR LA PRISE EN CHARGE EFFICIENTE D'UNE SITUATION MEDICALE (M)

Il s'agit de formations destinées aux médecins traitants et aux médecins correspondants concernant un domaine pathologique donné, qui doivent **impérativement** aborder les aspects épidémiologiques et médico-économiques au-delà des aspects purement médicaux, cliniques et/ou techniques.

Ces formations doivent consacrer une large place aux guides de bonne pratique et aux recommandations de la H.A.S. et/ou de l'A.F.S.S.A.P.S., quand elles existent. Elles doivent privilégier également l'aspect de coordination des soins entre les médecins pour une meilleure qualité des soins.

M 1 : Pathologie du cœur et des vaisseaux - HTA

M 2 : Diabète et pathologies endocriniennes

M 3 : Pathologies de la plèvre et des poumons

M 4 : Pathologies de l'appareil digestif, hépatologie

M 5 : Pathologies gynécologiques – obstétrique

M 6 : Pathologies de l'appareil urinaire, néphrologie, urologie

M 7 : Pathologies orthopédique et rhumatologique

M 8 : Pathologies de l'appareil neurologique

M 9 : Pathologies psychiatriques

M 10 : Pathologies de l'oeil et de ses annexes

M 11 : Pathologies de la sphère ORL

M 12 : Pathologies en Stomatologie

M 13 : Pathologies de la peau et des phanères

M 14 : Pathologies en Hématologie

M 15 : Pathologies Infectieuses et parasitaires

M 16 : Pathologies en Allergologie

M 17 : Oncologie (notamment les nouvelles chimiothérapies).

M 18 : Pathologies de la sexualité

E- FORMATION DES FORMATEURS (FF)

Il s'agit de formations permettant d'optimiser la qualité de l'encadrement des apprenants en stage de médecine générale et en séminaire FPC.

FF 1 : Formation des intervenants du dispositif FPC et à son adaptation, formation de formateurs, d'experts, d'organiseurs, d'animateurs : organisation, animation de stage notamment en tant qu'expert.

FF 2 : Formation des maîtres de stage.
